

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2019

Séance du 26 Juin 2019 - Maison du Parc à Pélussin
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86
Présidente : Mme PEREZ Michèle

Délégués Collège de la Région Auvergne - Rhône-Alpes

Etaient présents

Mme BUSSIERE Laurence
M. MANDON Emmanuel

Etaient représentés

M. CINIERI Dino	Par M. MANDON Emmanuel
M. HEYRAUD Stéphane	Par M. SOUTRENON Bernard
Mme PEYCELON Nicole	Par Mme BUSSIERE Laurence
M. VIAL Raymond	Par Mme PEREZ Michèle

Etaient absents

Mme CUKIERMAN Cécile
M. DE PEYRECAVE Gabriel
Mme SLEPCEVIC Sandra
M. TAITE Jean Pierre

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Etaient présentes

Mme BERLIER Solange	Conseil Départemental Loire
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental Loire
Mme VIALLETON Marie Michelle	Conseil Départemental Loire

Etaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par Mme BERLIER Solange
Mme JURY Christiane	Par M. BONNEL Claude
Mme PERRIN Fabienne	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Par M. MICHAUT Marc

Etait excusée

Mme PUBLIE Martine	Conseil Départemental Rhône
--------------------	-----------------------------

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme CUILLERON Véronique
Mme DE LESTRADE Christine
M. DEVRIEUX Michel
M. PERRET Jean Baptiste
Mme RICHARD Béatrice

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. CHORON Denis
M. SAUVIGNET Daniel

Délégués des Communes

Étaient présents

M. BRIAS Bernard	Délégué de Véranne
M. GARNIER Fabien	Délégué de Chuyer
Mme MERCIER Bernadette	Déléguée suppléante Maclas
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de Roisey

Était représenté

M. MARET Philippe	Par M. BRIAS Bernard
-------------------	----------------------

Étaient absents

Mme LEFEBVRE M. Chantal	Déléguée de Vérin
M. SEGUIN Frédéric	Délégué de St Michel sur Rhône

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient Présents

M. BERNARD Hervé
Mme DROIN Anne
M. SCHMELZLE Pierre
M. SOUTRENON Bernard

Était représentée

Mme LEVEQUE Patricia	Par Mme LECORNU Françoise
----------------------	---------------------------

Était excusé

M. SABOT Guillaume

Étaient absents

M. FOREL Vincent
M. IMBERT Florent
Mme ROCHETTE Yvette

Délégués des communes

Etaient présents

Mme LECORNU Françoise
Mme MONCHOVET Michèle
M. TEYSSIER Robert

Déléguee de Colombier
Déléguee de Bourg Argental
Délégué de St Romain les Atheux

Etait représenté

M. MALOCHET Yves

Par M. TEYSSIER Robert

Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick
M. BRUNON François Xavier
M. LE GRIS Sébastien
Mme PEYRON Michèle

Délégué de Thélis la Combe
Délégué de Planfoy
Délégué de St Sauveur en Rue
Déléguee de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Etaient présents

Mme BERGER Corinne
M. BONNEL Claude
Mme JAUD-SONNERAT M. Pierre

Etaient absents

M. DARMANCIER Martial
M. GADOUD Marc

Délégués des communes

Etaient présents

M. CHARMET Michel
M. DURR Daniel
M. TARDY Sébastien

Délégué Trèves
Délégué de Condrieu
Délégué St Romain en Gal

Etait représenté

M. LECONTE Marc

Par M. TARDY Sébastien

Etait absent

M. LAGER Alain

Délégué de Tupin et Semons

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Etienne Métropole

Etaient représentés

Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean François

Par M. BERNARD Hervé
Par Mme FOREST Nicole

Etait excusée

Mme DREVON Chantal

Etaient absents

Mme HUET Isabelle

M. PORCHEROT J Philippe

Délégués des communes

Etaient présents

M. LACROIX Norbert

M. VALLUY J. Christophe

Délégué La Terrasse sur Dorlay

Délégué Ste Croix en Jarez

Etaient absents

M. BARRIER Jean Alain

M. THOLOT Sébastien

Délégué de Farnay

Délégué La Valla en Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint Etienne Métropole

Etaient Présents

Mme FOREST Nicole

M. GEYSSANT Daniel

M. PENARD Christophe

Etaient représentés

Mme CHAZELLE Suzanne

M. DUMAINE Sébastien

M. FAVERJON Christophe

Par M. PENARD Christophe

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. LARGERON Patrick

Etait absent

M. GONNET J. Gabriel

Délégués des Villes portes

Etaient présents

M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. LARGERON Patrick

M. MICHAUT Marc

Mme REVEYRAND Anne

Délégué suppléant La Ricamarie

Délégué d'Annonay

Délégué de L'Horre

Déléguée du Grand Lyon

Etait représentée

Mme DE BEAUMONT Anne

Par M. SCHMELZLE Pierre

Etait excusé

M. TARDY Gérard

Délégué de Lorette

Etaient absents

Mme ALBOUY Geneviève
Mme CHARBONNEL Christiane
M. CROZET Cédric
Mme RUAS Janine

Déléguée de St Etienne
Déléguée de La Grand-Croix
Délégué de Sorbiers
Déléguée de St Martin la Plaine

Assistaient également à la réunion :

Mme PFISTER Françoise
Mme ROUX Annie
M. MONTMEAS Michel
Mme ROC Laurence
M. MATHEVET
M. RIVORY Daniel
M. VINCENT Pierre
M. MONTCHALIN
Mme SANTAMARIA Magalie
M. VERILHAC Jean Marc
Equipe du Parc

CESER
CESER
Adjoint St Cyr sur le Rhône
DDT Loire
Fédération chasse Loire
Association Amis du Parc
Association Amis du Parc
CCI
Chargée mission Région AURA
Trésorier

Etaient excusés

M. DUBESSET Georges
M. DUMAS Jacques
M. LAGET Bernard
M. MONIN Paul
Mme PUBLIE Martine
M. RICHARD Evence

Président Chambre métiers Loire
Président Fédération pêche Loire
Président SIEL
Directeur CONIB
Présidente Tourisme Rhône
Préfet Loire

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2019

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

2 - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS DE BUREAU DU 19 DÉCEMBRE 2018, 23 JANVIER, 13 FÉVRIER, 13 MARS ET 15 MAI 2019

Aucune observation n'est formulée, les comptes-rendus sont donc approuvés à l'unanimité.

3 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU BUREAU ET À LA PRÉSIDENTE.

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 15 janvier au 10 juin 2019.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Cf. tableau ci-dessous
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics

pour la période du 15 janvier au 10 juin 2019

Objet	Entreprise attributaire	Montant
Assistance technique Préservation des prairies permanentes	SCOPELA - ADDEAR	33 538.38 € TTC 6 910.82 € (pas TVA)
Plantation de haies bocagères sur le plateau de Condrieu : Fournitures des plants et accessoires et réalisation de travaux	LA DAUPHINOISE NAUDET	2183.16 € TTC 5 126.20 € TTC
Installation d'une borne de recharge vélo à la Maison du Parc	CYLETIC	8 399 € HT
TOPO Guide VTT	V TOPO	13 000 € HT
Fourniture de structure relais information service	EYNARD	5 629.10 € HT
Changement et réorganisation des serveurs informatiques du Parc	2iTSOLUTIONS	40 328.50 € HT
Carte de randonnée et découverte Parc	MOGOMA	13 674.91 € TTC
Conception Guide Rendez-Vous de Mon Parc	JECOM	2 760 € TTC
Impressions Guide Rendez-Vous de Mon Parc	Imp REBOUL	4 047.60 € TTC
Conception et impression Autour du crépuscule	JECOM	3 120 € TTC
Observatoire Biodiversité 2019 - Suivis	Féd. Chasseurs Loire	2 764.80 € TTC
Observatoire Biodiversité 2019 - Suivis	Féd. Chasseurs Loire	5 932.80 € TTC
Observatoire Biodiversité 2019 - Suivis	Loire	6 750 € (pas TVA)
Observatoire Biodiversité 2019 - Suivis	CBNMC	6 600 € (pas TVA)
Observatoire Biodiversité 2019 - Suivis	FNE Loire	6 000 € (pas TVA)
Observatoire Biodiversité 2019 - Suivis	LPO Loire	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette communication.

4 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Les statuts du syndicat mixte actuellement en vigueur ont été révisés lors de la réunion du comité syndical du 15 mars 2018.

Il est proposé aujourd'hui de toiler ces statuts afin de notamment prendre en compte l'intégration de la Commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône dans le territoire classé « Parc naturel régional ». Pour rappel, le Comité syndical avait délibéré, le 10 janvier 2018, en faveur d'une proposition de classement de cette Commune. Ce classement a été validé par décret du Ministère le 14 mai 2019.

Par ailleurs, pour la partie « Objet du Syndicat mixte », une réactualisation a été faite pour tenir compte de ce qui figure dans le Code de l'Environnement.

Dans la rédaction actuelle des statuts, aucune procédure particulière n'est précisée quant à leur modification. Par conséquent, c'est le droit commun des syndicats mixtes ouverts qui s'applique et le vote doit avoir lieu à la majorité qualifiée des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.

Le tableau joint en annexe présente la version des statuts telle qu'actuellement en vigueur et la version modifiée telle que proposée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications des statuts telles que présentées et jointes en annexe à la présente délibération.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Il est fait présentation du compte administratif 2018 du Parc du Pilat. Le résultat de l'exercice 2018 et le résultat de l'exécution du budget se présentent comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	3 443 734,40 €	2 562 359.07 €
Dépenses	3 443 734,40 €	2 609 898.99 €
Résultat de l'exercice		- 47 539.92 €
Résultat reporté (exercice N-1)		374 787.99 €
Résultat cumulé		327 248.07 €

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	672 819.68 €	184 452.38 €
Dépenses	672 819.68 €	173 837.92 €
Résultat de l'exercice		10 614.46 €
Résultat reporté (exercice N-1)		251 078.72 €
Résultat cumulé		261 693.18 €

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 588 941.25 €.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat.

Après cette présentation, la Présidente se retire et confie à Emmanuel MANDON, Vice-président, la présidence de la séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- Approuve le compte administratif 2018.

6 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Suite au vote du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Pour rappel, le compte administratif présente les résultats suivants :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	3 443 734,40 €	2 562 359.07 €
Dépenses	3 443 734,40 €	2 609 898.99 €
Résultat de l'exercice		- 47 539.92 €
Résultat reporté (exercice N-1)		374 787.99 €
Résultat cumulé		327 248.07 €

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	672 819.68 €	184 452.38 €
Dépenses	672 819.68 €	173 837.92 €
Résultat de l'exercice		10 614.46 €
Résultat reporté (exercice N-1)		251 078.72 €
Résultat cumulé		261 693.18 €

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 588 941.25 €.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	327 248.07 €
---	---------------------

Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	15 000 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	312 248.07 €
Total affecté au c/1068 :	15 000 €
Déficit global cumulé au 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

7 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2019

Lors de la séance du 30 janvier dernier, le Comité syndical a approuvé le Budget primitif pour l'exercice 2019.

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 et à la décision d'affectation du résultat par délibération séparée, il est proposé l'approbation du Budget supplémentaire d'un montant de 1 283 213.33 euros en fonctionnement et de 545 607.76 euros en investissement, au regard des documents sur le budget supplémentaire joints en annexes 1 et 2 et des tableaux en annexes 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 pour le fonctionnement et 3, 3.1, 3.2 en investissement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2019.

8 – ELECTION D'UN MEMBRE AU BUREAU POUR LE COLLÈGE DU TERRITOIRE DU PILAT RHODANIEN

Madame Odette FRERING, représentante de la Commune de Chuyer pour le collège du territoire du Pilat Rhodanien au sein du Comité Syndical et membre du Bureau du Parc a donné sa démission en tant que déléguée du Parc.

Monsieur Fabien GARNIER a été désigné par la Commune de Chuyer le 2 avril dernier, pour la remplacer en tant que délégué au Parc et donc pour siéger au Comité syndical.

Pour rappel, le collège du territoire du Pilat Rhodanien est représenté par 17 délégués au sein du Comité syndical et 4 d'entre eux sont appelés à siéger au Bureau du Parc.

Les statuts du Syndicat mixte du Parc prévoient que des élections partielles permettent de pourvoir au remplacement des membres démissionnaires du Bureau du Parc.

Aussi, il convient d'élire un nouveau membre du Bureau, en remplacement d'Odette FRERING, pour siéger en représentation du collège du territoire du Pilat Rhodanien. Les candidatures ont été déposées au siège du syndicat mixte, au plus tard 15 jours avant l'élection, soit le 12 juin 2019.

Cette élection concerne uniquement les représentants du territoire du Pilat Rhodanien. Elle doit se faire à bulletins secrets à la majorité absolue pour le premier tour, et relative pour le second tour.

Une personne a fait part de sa candidature : Monsieur Fabien GARNIER.

Il est ensuite procédé au vote.

Les résultats sont les suivants :

Collège du territoire du Pilat Rhodanien
Nombre de postes à pourvoir au Bureau : 1

Nombre d'inscrits : 15
Nombre de votants : 10
Nombre de bulletins exprimés : 9

Listes des candidats :

Fabien GARNIER : 9 voix

Fabien GARNIER est élu au Bureau du Parc.

9- AVIS SUR LE SCHEMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES – AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, a confié aux Régions, la responsabilité d'élaborer d'ici juillet 2019, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Portée réglementaire du SRADDET

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

L'élaboration du SRADDET répond à deux enjeux :

- la clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la Région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire et en la dotant d'un document de planification prescriptif ;
- la rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion, au sein du SRADDET, de plusieurs schémas sectoriels, afin de permettre une meilleure coordination des politiques publiques régionales concourant à l'aménagement du territoire.

Le SRADDET doit être approuvé par le représentant de l'Etat en région qui s'assure du respect de la procédure d'élaboration et de conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le SRADDET est constitué des documents suivants :

- **Un rapport d'objectifs** constitué :
 - d'une synthèse de l'état des lieux,
 - d'enjeux et d'une ambition,
 - d'objectifs stratégiques et prescriptifs, illustrés d'une carte synthétique indicative.
- **Un fascicule des règles** regroupant :
 - les règles générales et prescriptives,
 - les modalités de suivi et d'évaluation du SRADDET.

- **Des annexes**, sans caractère de prescriptivité, comprenant notamment : le diagnostic territorial, un état des lieux et des cartographies de la biodiversité, l'évaluation environnementale.

Les dispositions du SRADDET (objectifs et règles) s'imposent et sont opposables aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, cartes communales, PCAET...) et aux Chartes de Parc naturel régional. Au moment de leur élaboration ou leur révision (qui suit l'approbation du SRADDET), ces documents « de rang inférieur » dans la hiérarchie des normes doivent donc :

- prendre en compte les objectifs du SRADDET ; ce qui suppose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales du document ;
- être compatibles avec les règles générales du fascicule, ce qui implique de respecter l'esprit de la règle prévue par le SRADDET ;

Le projet de SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes, la Région a approuvé par délibération de l'assemblée plénière du 09 février 2017 la méthodologie et le calendrier de l'élaboration du SRADDET débattus préalablement le 08 décembre 2016 par la CTAP (Conférence Territoriale d'Action Publique), conformément aux dispositions légales.

Depuis, la Région a engagé une phase de concertation y compris grand public, de recueil des contributions et d'échanges avec différents acteurs et partenaires dont les Parcs naturels régionaux.

Le projet de SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes arrêté par la Région, lors de la réunion de son Assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019, repose sur une ambition à l'horizon 2030, 4 objectifs généraux déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels, et 42 règles :

Le projet de de SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes intègre également :

- le Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD), y compris dans ses annexes, dans la mesure où le PRPGD a vocation à terme à constituer le volet « déchets » du SRADDET ;
- de nombreux schémas, dont les anciens Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) et Schémas Régionaux de Climat Air Energie (SRCAE).

Les questions liées aux politiques économiques, aux usages numériques, à l'emploi-formation, au tourisme ou encore à l'agriculture (hors foncier agricole) ne sont, quant à elles, pas abordées dans le SRADDET, dans un souci de cohérence et de complémentarité avec le récent Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

L'ambition du SRADDET est :

- de « Faire du trait d'union entre l'Auvergne, le Rhône et les Alpes, un nouveau potentiel de développement et d'ouverture sur le monde » ;
- à ce titre, le SRADDET doit être l'outil permettant, à l'horizon 2030, de créer une région réellement unifiée, confirmant sa place de leader français et européen dans la plupart des domaines (économique, universitaire, touristique, patrimonial, agricole, environnemental, cadre de vie, moyens de transport...).

L'article R333-15 du code de l'environnement prévoit que le SRADDET est soumis pour avis au syndicat mixte d'aménagement et de gestion d'un Parc naturel régional.

En tant que personne publique associée (PPA), le syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat a donc été saisi par courrier de la Région, reçu le 13 mai 2019, et dispose de trois mois à compter de cette date pour rendre son avis.

Les observations formulées ci-après sont l'expression d'une analyse collective du projet de SRADDET par l'ensemble des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, complétées par des observations propres au Parc du Pilat au regard des enjeux locaux et des objectifs de sa charte.

Sandrine GARDET, à la demande de Madame la Présidente, présente ces observations qui sont consignées dans l'avis joint aux notes préparatoires transmises à l'ensemble des élus avant la réunion du Comité syndical.

Marie-Michelle VIALLETON demande ce qui va être voté précisément par le comité syndical : le SRADDET ou les remarques émises dans l'avis.

Michèle PEREZ lui répond qu'il s'agit de statuer sur les remarques proposées dans l'avis.

Marie-Michelle VIALLETON s'interroge sur la prise en compte dans le futur SRADDET, des remarques émises par le Parc.

Laurence BUSSIERE précise que toutes les remarques seront lues et étudiées par la Région. Des remarques intéressantes ont été faites par le Parc sur le paysage. Il y a aussi la proposition d'amener de la qualité dans les documents d'urbanisme. Sur la gestion de l'eau, il est également important de se poser les bonnes questions. Pour le changement climatique, les enjeux peuvent être contradictoires : on souhaite la densification de l'habitat qui conduit pourtant à des difficultés en termes de gestion des événements climatiques.

Michèle PEREZ ajoute que La Région essaiera d'intégrer les observations mais il faut que ce document reste lisible et compréhensible.

Emmanuel MANDON indique que le travail d'élaboration du SRADDET est extrêmement lourd pour la Région du fait notamment de son souhait d'associer un grand nombre d'acteurs. APARA s'est très tôt mobilisée pour proposer son appui à l'élaboration de ce schéma, ce qui est très positif mais il n'est pas facile pour les Parc d'être écoutés et entendus.

Il en profite pour saluer la qualité du travail des techniciens de la Région et notamment pour présenter Magalie SANTAMARIA qui suit les actions du Parc naturel régional du Pilat depuis la fin 2018

Sandrine GARDET fait remarquer que l'avis rendu par le Parc du Pilat est un avis simple. La Région n'est donc pas liée par l'avis rendu.

Magalie SANTAMARIA précise qu'une enquête publique est prévue à partir de septembre.

Michèle PEREZ souligne que les remarques émises par le Parc pourront être jointes au rapport du commissaire enquêteur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de SRADDET Auvergne – Rhône-Alpes, tel qu'il a été arrêté, sous réserve de la prise en compte des observations figurant dans l'avis ci-joint.

10 – RECONDUCTION DU DISPOSITIF « TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE » À L'ÉCHELLE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET DU PILAT

Par délibération du Conseil syndical du 29 octobre 2014, le Parc naturel régional du Pilat s'est engagé aux côtés de Saint-Etienne Métropole dans une ambitieuse démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS), suite à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes.

Labellisé en 2015, notre territoire TEPOS a pu bénéficier de l'accompagnement proposé par l'ADEME et la Région, tant par le financement de ressources humaines que par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage régionale. Ce soutien a été précieux et a permis d'accélérer la transition énergétique et écologique de notre territoire. La trajectoire TEPOS visée à l'horizon 2050 est de diviser par deux les consommations d'énergie du territoire et de multiplier par six la production d'énergies renouvelables locales pour assurer l'essentiel des besoins énergétiques localement.

Au cours des trois premières années, 2015-2018, engagées dans la démarche de « Territoire à énergie positive », une réelle dynamique a pris place autour des enjeux énergétiques et écologiques sur le territoire Saint-Etienne Métropole et du Pilat, au travers d'une complémentarité entre les deux territoires.

Il est proposé que le Syndicat mixte du Parc, aux côtés de Saint-Etienne Métropole et des Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, poursuive son engagement dans la dynamique « territoire à énergie positive » par le renouvellement de la candidature du territoire Saint-Etienne-Métropole/Pilat au dispositif « TEPOS 2 » proposé par la Communauté régionale (ADEME, DREAL, Région Auvergne Rhône-Alpes) pour la transition énergétique pour trois nouvelles années, de 2019 à 2021.

L'ambition commune reste la même : faire du territoire de Saint-Etienne Métropole et du Pilat, un territoire pilote de la transition énergétique, capable d'être proche de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Cette deuxième phase de la démarche « Territoire à Energie Positive » a ainsi pour objectif de poursuivre et d'amplifier la transition énergétique et écologique de nos territoires en s'appuyant sur des outils innovants et prometteurs développés au cours des 3 premières années de travail collectif, autour des 7 axes structurants la phase 2 du dispositif TEPOS :

- Gouvernance (de la démarche)
- Energies renouvelables et de récupération (valorisation des potentiels locaux)
- Ressources / efficacité matière (agriculture, sylviculture, déchets, recyclage)
- Urbanisme / aménagement (mieux intégrer les enjeux énergie dans les documents de planification et opérationnels)
- Bâtiment / Habitat (construire et rénover basse consommation, consommer peu d'espaces agricoles)
- Acteurs économiques (améliorer leur efficacité énergétique)
- Mobilité (maîtriser les déplacements et développer les modes alternatifs à l'autosolisme, voitures partagées, une mobilité active autour du vélo).

Ces axes seraient déclinés en 35 actions listées dans le tableau ci-dessous :

Action 1-1	Valoriser et communiquer sur les dispositifs existants
Action 1-2	Faire du TEPOS une réelle démarche transversale
Action 1-3	Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication à destination des acteurs du territoire
Action 2-1	Pérenniser le service Rénov'actions42, guichet unique de la rénovation énergétique
Action 2-2	Accompagner et soutenir la performance énergétique et environnementale de l'habitat et le recours aux énergies renouvelables (logements sociaux, copropriétés, maisons individuelles)
Action 2-3	Accompagner la performance énergétique et le recours aux énergies renouvelables des bâtiments tertiaires publics
Action 2-4	Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et la modulation de son utilisation
Action 3-1	Amplifier le développement des énergies renouvelables thermiques

Action 3-2	Accélérer le développement des énergies renouvelables électriques
Action 3-3	Etudier le potentiel de valorisation d'énergie fatale
Action 4-1	Favoriser le développement de la voiture partagée
Action 4-2	Développer les mobilités actives
Action 4-3	Renforcer les transports en commun
Action 4-4	Favoriser l'intermodalité
Action 4-5	Maîtriser les déplacements
Action 4-6	Développer un mix énergétique plus décarboné pour les transports
Action 4-7	Evaluation / prospective
Action 5-1	Intégrer dans les PLU / PLUi / SCoT les actions participant à la transition énergétique (urbanisation, mobilité, habitat, développement des énergies renouvelables...)
Action 5-2	Développer la cohérence et la coordination entre les différentes échelles territoriales et trouver une vision stratégique convergente
Action 5-3	Optimiser le renouvellement urbain et foncier (résorption des friches résidentielles et industrielles)
Action 5-4	Mobiliser les professionnels de l'immobilier pour adapter les constructions neuves aux enjeux environnementaux
Action 5-5	Identifier et faire évoluer les règles d'urbanisme constituant des freins et des obstacles à la transition énergétique
Action 6-1	Protéger le foncier agricole et améliorer les pratiques agricoles
Action 6-2	Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement (installation et transmission)
Action 6-3	Poursuivre le développement des circuits-courts agricoles et agro-alimentaire de proximité (de la production à la consommation): vers une stratégie alimentaire territoriale
Action 6-4	Accompagner le développement des énergies renouvelables et la performance énergétique dans le secteur agricole
Action 6-5	Dynamiser la filière bois local (circuit-court, économie circulaire) dans le cadre de la gestion durable des forêts en lien avec la charte forestière
Action 6-6	Déployer les actions de prévention et de valorisation en vue de réduire les déchets à la source, notamment dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
Action 6-7	Améliorer la collecte sélective et le tri des déchets
Action 6-8	Accompagner et développer l'économie circulaire sur le territoire TEPOS
Action 7-1	Communiquer et animer une dynamique à destination des acteurs économiques (entreprises, développeurs économiques, chambres consulaires...)
Action 7-2	Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans le tertiaire privé, les commerces et structures de tourisme
Action 7-3	Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans l'industrie
Action 7-4	Accompagner le développement des énergies renouvelables auprès des acteurs économiques
Action 7-5	Accompagner les créations d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises dans un souci de transition énergétique

Dans ce cadre, le Parc naturel régional du Pilat, Saint-Etienne Métropole et les Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, pour mener à bien leur projet de transition énergétique, solliciteraient la Région et l'ADEME pour la reconduction du dispositif TEPOS dans sa 2^e phase, à l'échelle du territoire Saint-Etienne Métropole et du Pilat partie Loire.

Marie-Pierre JAUD-SONNERAT demande si le TEPOS porté par Vienne Condrieu Agglomération va être articulé avec le TEPOS du Pilat et de Saint-Etienne Métropole.

Sandrine GARDET et Bernard SOUTRENON indiquent qu'il faut distinguer ce qui relève de la stratégie de ce qui relève des actions concrètes.

TEPOS est l'expression d'une stratégie et sur le territoire du Parc, il y aura donc deux stratégies l'une qui concerne la partie Loire du Pilat à la gouvernance de laquelle le Parc est associé, l'autre qui concerne la partie Rhône du Pilat à la gouvernance de laquelle le Parc n'est pas associé à ce jour d'un point de vue politique.

Pour ce qui est des actions, certaines pourront se mettre en œuvre sur l'ensemble du Pilat, comme c'est le cas actuellement pour le contrat énergies renouvelables thermiques ou pour le projet de développement de l'autopartage.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opportunité de poursuivre la démarche TEPOS ciblée sur les 35 actions précitées,
- Adresse à l'ADEME et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes un dossier de candidature conjoint avec saint Etienne Métropole et les Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien pour la 2e phase de la démarche TEPOS,
- Engage sur cette base, en cohérence avec les capacités budgétaires du Parc, un travail d'approfondissement en articulation avec l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et prendre toute disposition pour assurer la réussite de cette candidature.
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document ou demande de subvention en rapport avec la démarche TEPOS.

11 – FIXATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT LORS DES MISSIONS PROFESSIONNELLES

L'assemblée délibérante doit fixer le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement occasionnés lors d'un déplacement professionnel dans la limite du taux maximal prévu par le décret n°2019-139 du 26 février 2019. Ce taux maximal est de 70 € et couvre le coût d'une nuitée, petit-déjeuner compris.

Depuis une décision du Comité syndical du 19 janvier 2017, le personnel, les délégués ou les conseillers scientifiques du Parc étaient remboursés forfaitairement à hauteur de 60 € de leur frais d'hébergement réalisés dans le cadre de déplacements effectués pour le compte du Syndicat mixte du Parc.

Compte-tenu du coût actuel de l'hôtellerie, il est proposé de fixer à hauteur de 70 € le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la limite du taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement réalisés dans le cadre de missions effectuées pour le compte du Parc du Pilat, à 70 €.

12 – DÉTERMINATION DES FRAIS DE PARTICIPATION POUR LES RENCONTRES DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

Les Rencontres de l'Observatoire de la Biodiversité auront lieu le samedi 16 novembre prochain sur la commune des Haies.

Cette journée portera sur la biodiversité nocturne : modes de vie, préservation, adaptations, ... Ce sont autant de questions qui seront abordées au travers de conférences et d'ateliers.

Cet évènement est gratuit. En revanche, il est envisagé de demander une participation financière pour le repas. Le tarif proposé est de 10 €.

Les recettes liées à la participation à ce repas seront encaissées via la régie de recettes du Parc puis sur le compte 7088. Il sera nécessaire de modifier l'arrêté de régie en conséquence.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le principe d'une participation financière et le tarif de 10€ par personne.

Nicole FOREST précise que le choix de la Commune accueillante s'est portée sur Les Haies, car c'est notamment une Commune qui éteint l'éclairage public la nuit et qui s'est également impliquée dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale porté par le Parc. Les rencontres démarreront à 9 heures pour se prolonger en début de nuit, ce qui explique le choix du mois de novembre car la nuit tombe plus rapidement.

13 – QUESTIONS DIVERSES : PRÉSENTATION ET ÉCHANGES AUTOUR DES RÉSULTATS TECHNIQUES DU TRAVAIL D'ÉVALUATION DE LA CHARTE DU PARC À MI-PARCOURS

Jean-Christophe VALLUY explique que le travail d'évaluation ne porte pas uniquement sur les actions du Syndicat mixte du Parc mais bien sur les actions mises en œuvre sur le territoire « Parc » par l'ensemble des signataires de la Charte. Cette charte a des objectifs très ambitieux et a démarré très fort avec deux fois plus d'actions que lors de la Charte précédente sur une période équivalente.

Il retient de ce travail l'effet « ralentisseur » des coupes budgétaires ont eu lieu avec la mise en place du nouvel exécutif régional.

Il pense que le rôle des Intercommunalités en tant que relais de la mise en œuvre de la Charte est indéniable mais mériterait d'être plus affirmé.

L'évaluation a été suivie par un groupe de travail qui s'est réuni 3 fois. Les discussions ont été intéressantes. Le Parc a réalisé cette évaluation en interne, et il est donc parfois difficile d'être observateur et acteur. Il n'a pas été fait appel à un bureau d'études. Cette évaluation a été faite de manière très factuelle du fait du suivi mis en place au sein du syndicat mixte du Parc via des fiches actions à la fois en termes de prévision et de réalisation.

Il est également important pour les élus de faire un point sur la situation. L'évaluation va maintenant déboucher sur un travail de réflexion sur les perspectives pour la seconde moitié de la Charte. Ce travail démarrera en groupe de travail puis se poursuivra avec des échanges en Bureau et en Comité syndical.

Sandrine GARDET présente les enjeux de cette évaluation et la manière dont elle a été organisée. C'est un travail obligatoire qui permet de faire le point, juger la mise en œuvre, mesurer le niveau d'atteinte des objectifs. L'objectif est de voir comment nous poursuivons ou révisons notre manière de faire sur la 2^e moitié de la Charte.

Il est ensuite fait état de la méthode utilisée pour réaliser l'évaluation. Un rappel est fait sur les 5 axes qui constituent la Charte. L'évaluation s'est faite au niveau des 16 objectifs stratégiques, plus un objectif dédié à l'évolution des moyens généraux du syndicat mixte.

Cette présentation est faite à l'aide du diaporama diffusé en séance.

Michel JABRIN, chargé de l'évaluation pour le Parc, présente les résultats. La Charte est bien engagée, un très grand nombre d'actions ont été faites. Tous les acteurs contribuent à la mise en œuvre de la Charte. Plusieurs partenariats ont été mis en place et fonctionnent très bien. Cependant, certains projets ont été freinés par la réforme territoriale.

Le partage des enjeux de la Charte entre les élus a été moins bien fait que ce qui était attendu. Pour eux, il semblerait que ces enjeux restent secondaires.

Beaucoup de signataires de la Charte ont une méconnaissance de ce document

Sur certaines thématiques comme la trame verte et bleue, le concret a du mal à se mettre en œuvre.

Il existe un manque de cohésion sur certains sujets comme le développement économique. C'est un peu le « pré carré » des intercommunalités qui ont du mal à mutualiser sur ce champ d'action. Un sujet comme l'éolien a également pu soulever de nombreux désaccords entre les élus.

Le champ de la prospective est très peu investi, c'est la même chose pour la participation citoyenne.

En matière de tourisme, on peut considérer que certaines menaces planent puisque c'est une compétence des Intercommunalités qui a du mal à être partagée.

Sur les perspectives, c'est le moment opportun, avec ce travail d'évaluation, pour remobiliser des moyens, notamment sur des enjeux qui sont d'actualité comme la biodiversité, le changement climatique, la qualité de l'eau. Tout ceci doit se faire dans un contexte de réduction de la dépense publique. Il faut donc être en capacité d'agir tout en tenant compte de cette diminution des moyens.

Pour la suite, il est proposé de poursuivre le travail en groupe de travail et en l'élargissant à certaines personnes motivées. Avec l'entrée dans une période de changement électoral, l'évaluation réalisée va être un outil qui va permettre de refaire le tour de toutes les communes et de présenter la Charte.

Jean-Christophe VALLUY souligne la nécessité de faire le tour des communes et de discuter avec les élus. Il propose que des élus impliqués dans l'évaluation mais qui ne seraient plus élus après les prochaines élections municipales restent mobilisés pour faciliter le passage de relais.

Sandrine GARDET en profite pour remercier les Communes qui ont répondu au questionnaire d'évaluation et les Intercommunalités, les Départements, l'Etat et la Région qui ont pris le temps pour des entretiens approfondis.

Emmanuel MANDON revient sur le travail remarquable réalisé dans le cadre de l'évaluation. Il faut être optimiste quand on est porteur d'une politique publique. Il précise qu'avant d'être élu régional, il été élu au Parc et que cela a toujours été compliqué, en raison de la grande dépendance vis-à-vis de nombreux partenaires. Le jargon, la complexité des sujets peuvent rebuter. La mise en œuvre d'une Charte n'est jamais gagnée, c'est un travail de tous les jours. Il faut regarder le chemin parcouru et voir qu'il y a des choses très positives qui ont été faites. Certains des enjeux actuels sont incontournables et il n'est pas concevable de laisser une situation comme celle-ci à nos enfants.

Michèle PEREZ remercie toute l'équipe du Parc qui est bien impliquée.

Daniel DURR ajoute que cette Charte se déroule dans un monde contraint. Elle est ambitieuse mais en voie de réalisation. Une chose manque, c'est la communication autour de ce qui est fait. La Charte est un vrai document d'engagements et il est dommage que cela reste confidentiel. Les actions faites ne sont pas assez vues, comprises, suivies. Ce serait un moyen d'aller plus loin, plus vite si le Parc était

mieux compris. C'est le signe d'un déficit de communication. Si tous les acteurs savaient ce que fait le Parc, ce serait un vrai plus pour la réalisation de la Charte et la situation du Parc.

Jean-Christophe VALLUY précise qu'il faut un portage politique. Dans les chartes précédentes, les élus étaient plus impliqués et cela passe aussi par là. Dans les conseils municipaux, le temps actuellement imparti au Parc est très faible.

Nicole FOREST affirme qu'il s'agit là d'une analyse pertinente. Le tour des Communes a été fait. Il ne faut pas se décourager. La réforme territoriale conduit à ce que les élus se retrouvent à siéger dans différentes collectivités mais cela n'explique pas tout. Le Parc reste un sujet secondaire mais il y a, selon elle, une prise de conscience.

N. FOREST fait part d'une expérience personnelle dans le cadre de la candidature au Pays d'Art et d'Histoire porté par Saint-Etienne-Métropole. Un chargé de mission recruté à Saint-Etienne Métropole sur ce dossier ne connaissait pas le Parc, alors qu'il s'agit de quelqu'un de très compétent. Il lui a été proposé de venir à la Maison du Parc pour qu'il découvre ce qu'est un Parc naturel régional. Ce sont par ces petites actions que le Parc peut se faire connaître. Il ne faut pas baisser les bras car le bilan est plutôt positif.

Michèle PEREZ remercie l'ensemble des élus présents et ajoute que le prochain Comité syndical aura lieu le 16 octobre prochain à 18h30. Il sera notamment question du Débat d'Orientations Budgétaires.